Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-direction de l'innovation** **Bureau des relations européennes et de la coopération internationale de l'enseignement agricole** **Adresse** : 1 ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP **Suivi par** : Gerardo RUIZ Pierre AUTISSIER Tél : 01 49 55 53 53 / 52 39 Fax : 01 49 55 80 98 Mail : gerardo.ruiz@educagri.fr	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDI/N2008-2102** **Date: 03 septembre 2008**

Date de mise en application : Immédiate
Annule et remplace: Note de service DGER/SDRICI/N2006-2028 du 07 mars 2006
Date limite de réponse: 31 janvier 2009
Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la forêt,
Mesdames et Messieurs les Chefs des Services Régionaux de Formation et de Développement

Objet : Mise en œuvre des journées régionales (2009) et des journées nationales (2010) de la coopération internationale.

Bases juridiques : Loi d'orientation agricole N° 99-574 du 9 juillet 1999
Circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2008 du 26 juin 2001

Résumé : Cette note décrit le projet et la procédure à suivre pour la mise en œuvre des journées régionales (JRCI) et des journées nationales de la coopération internationale (JNCI) en 2009 et 2010 sur le thème « Politique à l'international des établissements d'enseignement agricole et liens avec le monde professionnel ». Elle décrit également le cahier des charges de l'appel d'offres pour les établissements candidats à l'organisation des journées nationales de la coopération internationale de 2010.

Mots-clés : coopération internationale, monde professionnel.

Destinataires	
Pour exécution : - Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole: LEGTA, LPA - Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt - Directions de l'Agriculture et de la Forêt d'Outremer - Unions Nationales Fédératives d'Etablissements privés - Madame et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement supérieur agronomique publics et privés.	Pour information : - Administration centrale - Services déconcentrés - Inspection de l'enseignement agricole - Inspection Générale de l'Agriculture - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - Syndicats des personnels du Ministère de l'agriculture et de la pêche - Union nationale de l'enseignement privé - Syndicat des personnels de l'enseignement supérieur

Les Journées nationales de la coopération internationale de l'enseignement agricole (JNCI), dans le prolongement de la formule initiée en 2003, se déroulent tous les deux ans, en alternance avec des Journées régionales de la coopération internationale (JRCI). Ces dernières précédent et nourrissent le travail qui sera réalisé pendant les JNCI. Ces deux événements sont, pour la communauté éducative, des moments privilégiés de réflexion sur l'articulation entre « coopération internationale » et une thématique de son choix.

1. ELEMENTS DE CONTEXTE ET CHOIX DE LA THEMATIQUE

La mondialisation, comprise comme le développement de l'interdépendance au niveau mondial, est un phénomène incontestable. En effet, la complexité des échanges humains (économiques, politiques et culturels) ne cesse de s'accroître. Le monde professionnel et l'enseignement agricole sont, bien évidement, influencés par ce phénomène.

Le monde professionnel se trouve ainsi, de plus en plus, en interaction avec l'extérieur, qu'il s'agisse des pays de l'Union Européenne ou hors Union Européenne. Cette dynamique impose, progressivement, des changements dans les compétences professionnelles nécessaires pour évoluer dans cette réalité.

En effet, les professionnels d'aujourd'hui doivent, entre autres, avoir des compétences techniques et économiques, mais ils doivent être aussi capables de s'intégrer dans des équipes multiculturelles et pluridisciplinaires, et souvent, ils doivent être mobiles et polyglottes.

L'enseignement agricole ne peut pas rester à l'écart de cette évolution. Au-delà des grands principes de l'éducation et de la formation (contribuer à l'épanouissement professionnel et humain des jeunes, former des citoyens socialement responsables et solidaires), la formation doit rester à l'écoute du monde professionnel, de ses évolutions et vice-versa.

A ce titre, l'enseignement agricole technique et supérieur français est pionnier. En effet, que ce soit en amont de la formation (participation à la conception et/ou à la réforme des référentiels), pendant la formation (participation aux cours, aux jurys d'examens et/ou au placement des apprenants en stage), ou en aval de la formation (recrutement et embauche des diplômés), l'enseignement agricole français est exemplaire dans ses rapports avec le monde professionnel.

Par ailleurs, la politique générale en France est de rapprocher d'avantage le monde professionnel et les centres de formation technique et supérieure (voir par exemple la loi du 10 août 2007 sur les libertés et responsabilités des universités).

Dans ce contexte, il semble pertinent d'avancer dans la reflexion sur les liens entre l'enseignement agricole et le monde professionnel, notamment vis à vis des politiques de coopération internationale. Il s'agit, ainsi, de réfléchir en quoi la mise en place d'une politique à l'international des établissements d'enseignement technique et supérieur peut alimenter le monde professionnel. Mais également en quoi le monde professionnel peut intervenir et/ou aider à la mise en place de cette politique aux sein de ceux-ci.

Par conséquent, la thématique qui a été retenue pour le prochain cycle 2009-2010 JRCI/JNCI est : **« Politique à l'international des établissements d'enseignement agricole et liens avec le monde professionnel ».**

2. DECLINAISON DE LA THEMATIQUE

Le concept « monde professionnel » doit être envisagé ici dans le sens le plus large possible (entreprises, coopératives, administrations publiques, syndicats, établissements de formation, ONG...), tout en restant dans les domaines de compétence du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Néanmoins, face à une thématique si vaste, cinq pistes/axes de travail peuvent être proposés pour aborder concrètement le sujet :

- **La construction des diplômes** : en quoi les professionnels interviennent-ils lors de la construction des diplômes pour intégrer la dimension internationale ? Le font-ils ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi et comment remédier à cette situation ?

- **L'éducation des jeunes** : en quoi la mise en place d'une politique à l'international au sein d'un établissement peut-elle contribuer à former des professionnels ouverts, citoyens et capables de comprendre les enjeux de la mondialisation ? Inversement, comment le monde professionnel peut-il participer à cette prise de conscience (stages par exemple) ?

- **La formation des jeunes** : en quoi la mise en place d'une politique à l'international, en lien avec le monde professionnel, peut-elle contribuer à l'acquisition des compétences multiples et variées (techniques, économiques, linguistiques, culturelles) reconnues par le monde professionnel en France et à l'étranger ?

- **L'insertion des jeunes** : en quoi la mise en place d'une politique à l'international, en lien avec le monde professionnel, favorise-t-elle l'insertion des jeunes dans le monde professionnel (recrutement, évolution des carrières, formation des apprentis, formation des adultes...) ?

- **La participation à une politique d'influence à l'international du système d'enseignement agricole français** : en quoi la mise en place d'une politique à l'international, en lien avec le monde professionnel (français et étranger), participe-t-elle à la mise en valeur et à la reconnaissance internationale des établissements français d'enseignement agricole?

Il sera intéressant d'aborder ces points en termes d'envoi des élèves et des étudiants français à l'étranger, mais également en termes d'accueil de leurs homologues.

3. L'ORGANISATION

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) propose, concrètement, d'organiser cette réflexion autour d'un cycle qui se déroulera de la façon suivante :

- Organisation, en 2009 (avec **possibilité d'anticiper sur 2008** pour les régions qui l'ont déjà prévu), des journées régionales ou inter-régionales de la coopération internationale (JRCI) par les DRAF-SRFD et les établissements,

- Organisation, en 2010, des Journées nationales de la coopération internationale, par le Bureau des relations européennes et de la coopération internationale de l'enseignement agricole (BRECI) de la Sous-Direction de l'Innovation (SDI) de la DGER, avec l'appui d'un établissement candidat (voir cahier des charges en annexe II).

4. LES JOURNEES REGIONALES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Pendant l'année 2009, les chargés de coopération en DRAF-SRFD organiseront des Journées régionales (ou inter-régionales) de la coopération internationale, susceptibles d'alimenter la thématique générale retenue. Les journées régionales seront articulées avec le Projet Régional de l'enseignement agricole (PREA). Outre les objectifs généraux, les journées régionales devront permettre de répondre à un certain nombre d'objectifs spécifiques :

- **valoriser les actions de coopération internationale de l'enseignement agricole**, et plus généralement l'enseignement agricole lui-même ;
- **collaborer avec les partenaires institutionnels, professionnels et associatifs** (rectorats, collectivités territoriales, OPA, associations, ONG...) ;
- **ouvrir un espace de participation maximal et adapté aux apprenants** sur le sujet ;
- **renforcer les dynamiques collectives** : au sein des EPL, entre les établissements, aux niveaux régional ou inter-régional ;
- **renforcer les liens et les complémentarités entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur** ;
- **contribuer à l'avancement de la mission de coopération internationale au niveau national**, à partir d'exemples régionaux.

Pour chaque séminaire, il reviendra à un comité de pilotage, réunissant des représentants des établissements de la région, de préciser et hiérarchiser les objectifs spécifiques retenus. Ce sera une condition essentielle pour conduire de façon réaliste les JRCI et pouvoir les évaluer. Les DRAF/SRFD désirant organiser un séminaire en 2009 **retourneront l'annexe 1 complétée** au Bureau des relations européennes et de la coopération internationale de l'enseignement agricole (BRECI) de la DGER, **au moins trois mois avant** la date prévue pour la journée régionale. Le BRECI contribuera à l'appui logistique et institutionnel, ainsi qu'à l'articulation entre les différents évènements régionaux.

Par ailleurs, une aide forfaitaire de 12 euros **par élève d'établissement public** (dans la **limite de 200 élèves**) sera accordée pour chaque JRCI. Cette aide **sera versée à l'établissement organisateur de la JRCI**, **en une fois**, après réalisation, sur la base de la présentation d'une **feuille d'émargement** (faisant partie de l'annexe I) dûment remplie par **tous les participants.**

Ces JRCI devront permettre d'établir une liste classée des projets et des thèmes de réflexion abordés (à partir des pistes de travail proposées ci-dessus) ; ces projets pourront être retenus pour les journées nationales 2010 qui porteront sur le même thème et que devront permettre de réaliser une synthèse des travaux conduits pendant l'année 2009.

5. LES JOURNEES NATIONALES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Le BRECI de la DGER pilotera et financera l'organisation des JNCI. Celles-ci seront mises en place par un établissement candidat, avec l'appui de son DRAF-SRFD.

Les JNCI doivent se dérouler sur trois jours et avoir lieu au printemps 2010. L'établissement candidat devra répondre aux exigences du cahier des charges (annexe II). Les **dossiers de candidature** doivent parvenir, via les DRAF/SRFD, à la DGER/SDI/BRECI, sous le présent timbre, avant le **31 janvier 2009**.

Les journées nationales de la coopération internationale seront l'occasion, dans le cadre de la problématique générale développée ci-dessus, et à partir de la réflexion faite lors des JRCI, de :

- **confronter les pratiques des tous les acteurs impliqués** (élèves, apprentis, étudiants, enseignants, personnels des établissements, animateurs des réseaux géographiques, chargés de coopération en région, SRFD, délégués aux relations internationales…) ;
- **identifier les aspects positifs et les obstacles rencontrés** dans les cinq pistes de travail proposées (diplômes, formation, éducation, insertion et influence) ;
- **réfléchir à de nouvelles méthodologies** pour améliorer les pratiques, en impliquant au maximum les différents acteurs de la communauté éducative (tant dans l'enseignement technique que supérieur) ;
- **renforcer la collaboration avec tous les échelons territoriaux** (local, régional, national) ;
- **renforcer la collaboration avec des partenaires externes** à l'enseignement agricole (OPA, rectorats, ONG, Agence Europe Education Formation France, associations…).

Les JNCI 2010 seront un espace de travail et de réflexion pour les équipes d'encadrement et les partenaires des établissements impliqués. La participation des apprenants sera également demandée, mais elle sera plus particulièrement valorisée à l'occasion des journées régionales.

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Jean-Louis BUËR

ANNEXE I

(fiche candidature région à retourner complétée au BRECI)

JOURNEE REGIONALE 2009

Fiche projet

Région

Responsable Chargé de coopération internationale SRFD

Membres du comité de pilotage

Etablissement d'accueil prévu

Date prévue

Titre du séminaire

Objectifs retenus
(se référer aux objectifs généraux cités dans la note de service)

Ateliers prévus

Participation prévue des apprenants

Avant

Pendant

Après

Participation au séminaire

ETABLISSEMENT (merci de signaler si public ou privé) ou STRUCTURE	Nom/Prénom (indiquer si apprenant, accompagnateur ou intervenant)	Signature

tableau à adapter selon la taille des régions

Intervenants extérieurs

Communication(s) prévue(s) pendant l'événement

Valorisation de l'événement au niveau régional, au delà des journées nationales

Mode d'évaluation envisagé

Budget prévisionnel : dépenses/recettes

Date de rédaction de la fiche :
Visa du chef du SRFD

Annexe II

Cahier des charges pour l'organisation des Journées nationales de la coopération internationale 2010

Conditions pour un l'établissement candidat :

- capacité à gérer l'accueil d'au moins 400 personnes (hébergement pour 2 nuits sur site ou hébergements extérieurs, à moindre coût ; amphithéâtre de plus de 300 places, espaces d'expositions) ;
- participation de la communauté éducative (validation lors d'un Conseil d'Administration) à l'élaboration, la mise en oeuvre de l'événement, et à sa promotion aux niveaux local et régional ;
- association avec un ou plusieurs établissements de l'enseignement supérieur agricole (si possible) ;
- valorisation de l'événement ;
- intégration des Journées Nationales dans une dynamique régionale, permettant d'assurer la promotion de l'enseignement agricole ;
- engagement à participer au comité de pilotage national (environ 6 réunions) et à animer un comité de pilotage régional (environ 5 réunions).

Le premier comité de pilotage national (printemps 2009) permettra de définir la répartition des tâches entre l'établissement support, les établissements partenaires (techniques, supérieurs ou EPN), le niveau régional et le niveau national.

Le dossier de candidature devra parvenir sous forme libre, à la DGER.SDI/BRECI **avant le 31 janvier 2009.**